



### Edito >



Une mesure  
**immédiate.**  
Une mesure **juste.**

Dans le cadre du plan de relance et dans l'objectif de renforcer le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes, le Gouvernement a décidé d'offrir à 1,5 millions de familles, 200 € sous la forme de Chèque emploi service universel (Cesu).

Cette mesure à caractère exceptionnel, permet d'une part aux bénéficiaires d'accéder aux services à la personne, garde d'enfant, aide à domicile, aide ménagère, petit bricolage, assistance informatique,... et d'autre part sera de nature à créer des emplois de qualité et de proximité, dont notre pays a bien besoin dans le contexte économique et social actuel. C'est une mesure juste.

L'Agence nationale des services à la personne, chargée de sa mise en œuvre, a imaginé un dispositif efficace permettant d'assurer l'envoi des Cesu directement au domicile des bénéficiaires, dans les délais les plus courts possibles. Dès réception des Cesu, c'est 200 € de plus dans le budget. C'est une mesure immédiate.

Ce dispositif d'envergure a mobilisé de nombreux acteurs que nous tenons à

remercier fortement pour leur collaboration, sans laquelle rien n'aurait pu être construit.

En confiant à l'Agence la mise en œuvre opérationnelle de cette mesure importante, le gouvernement confirme le rôle d'un opérateur public légitime, efficace et consensuel.

À mesure exceptionnelle, communication exceptionnelle. Nous avons ainsi décidé de dédier cette lettre d'information à cette opération.

Vous trouverez dans les différents articles qui la constituent toutes les informations relatives aux personnes concernées par cette mesure, au dispositif d'envoi des Cesu et à la façon de les utiliser.

Pendant la mise en œuvre de cette mesure, l'Agence poursuit sans relâche son travail au bénéfice de la professionnalisation. Les premières rencontres régionales se déroulent actuellement en mobilisant plus de 2000 acteurs de terrain. Le rendez-vous est pris le 23 juin pour nos assises nationales et la mise en œuvre d'une nouvelle ambition sur cette question majeure.

Bonne lecture !

**Bruno Arbouet,**  
Directeur Général de l'Agence nationale  
des services à la personne

### L'actu Cesu

> Comment fonctionne le remboursement des Cesu ?

### Le sujet du mois

> Suis-je bénéficiaire de la mesure ?  
Que puis-je payer avec les 200 € de Cesu ?

### Reportage

> Un dispositif d'envergure pour une mise en œuvre de la mesure, efficace, rapide et respectueuse de l'environnement

### Ne manquez pas

> Un guide spécifique :  
« Comment utiliser vos 200 € de Cesu ? »

### En bref

> Les assises de la professionnalisation sont lancées !  
> Le groupe Crédit Agricole déploie son offre Services à la personne  
> Premières rencontres parlementaires sur les services à la personne

### Comment fonctionne le remboursement des Cesu ?



Dans le cadre du dispositif de versement des Cesu "Pouvoir d'achat", le Centre de remboursement

du Chèque emploi service universel (CRCESU) a été retenu, sur la proposition des six émetteurs, comme seul opérateur technique pouvant assurer la bonne réalisation de cette opération dans les délais requis. Le CRCESU reçoit les fichiers des bénéficiaires de toutes les structures concernées par la mesure : Conseils généraux, caisses d'allocations familiales, régimes spéciaux,...

Le CRCESU constitue les bases de données

nécessaires à l'envoi de la « box chèque emploi service », expliquant aux bénéficiaires comment utiliser les Cesu, puis à l'émission des Cesu par les six émetteurs habilités.

Le CRCESU est le centre de règlement des Cesu. C'est un groupement de moyens commun aux six émetteurs habilités à émettre des Cesu. Il agit pour le compte de ces derniers en tant qu'opérateur technique mais ne se substitue pas aux émetteurs quant à leurs responsabilités.

Il est géré par un conseil d'administration où les six émetteurs sont présents. Sa présidence et sa direction générale sont occupées de manière tournante par des représentants des émetteurs.

#### Les fonctions du CRCESU :

Pour se faire affilier en tant que remettant de Cesu, ou demander le remboursement de Cesu reçus des bénéficiaires, un intervenant n'a pas à se préoccuper du nom de l'émetteur des Cesu reçus. Le CRCESU affine les intervenants, ces affiliations permettent à l'intervenant d'accepter tous les Cesu.

Lorsqu'il remet les Cesu reçus au remboursement, ce même intervenant dépose une remise unique contenant des Cesu émis indifféremment par l'un ou plusieurs des émetteurs adhérents au CRCESU. C'est le CRCESU qui se charge de traiter les Cesu et d'envoyer, à

[WWW... >](#)

## Le sujet du mois >

### Suis-je bénéficiaire de la mesure ? Que puis-je payer avec les 200 € de Cesu ?



Cette mesure exceptionnelle, entièrement financée par l'Etat, qui consiste à offrir 200 euros sous la forme de Chèques emploi service, concerne 1,5 millions de ménages modestes :

- Les familles bénéficiant du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la Paje, sous conditions de ressources ;
- Les personnes bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA) ;

- Les parents d'enfants handicapés bénéficiant de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;

- Les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation, désignés par Pôle Emploi.

Grâce à ces Cesu, ces ménages pourront payer des services à la personne, réalisés à

[WWW... >](#)

## Reportage >

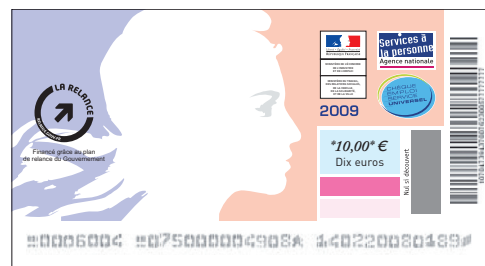
### Un dispositif d'envergure pour une mise en œuvre de la mesure, efficace, rapide et respectueuse de l'environnement

Annoncée en février 2009, la mesure a comme objectif premier de renforcer immédiatement le pouvoir d'achat des familles les plus touchées par la crise.

L'Agence nationale des services à la personne, chargée de sa mise en place, a imaginé un dispositif permettant de distribuer en moins de 6 mois, les Cesu aux 1,5 millions de ménages concernés.

Avec la collaboration des émetteurs de Cesu (Sodexo Chèques et Cartes de Services, Chè-

que Domicile, Natixis Intertitres, Accor Services/Caisse d'Epargne, Groupe Domiserve et La Banque Postale) et du CRCESU (Centre de remboursement des Cesu), l'ANSP a mis en place un dispositif efficace pour assurer la distribution des Cesu, dans des délais extrêmement courts au regard de la quantité de Cesu imprimés et envoyés, et dans un total respect de l'environnement (utilisation de papier



[WWW... >](#)

## Agenda >

12 mai, Paris

14 mai, Marseille

14 mai, Paris

15 mai, Toulouse

18 mai, Metz

Conférence de presse Cesu pouvoir d'achat – déplacement de Brice Hortefeux...

Rencontres régionales de la professionnalisation (Provence Alpes Côte d'Azur...

4<sup>e</sup> Conférence annuelle « Dépendance » organisée par Les Echos...

Rencontres Services à la personne, organisées par la DDTEFP...

Rencontres régionales de la professionnalisation (Lorraine, Alsace, ...

[WWW... >](#)

## Un guide spécifique : « Comment utiliser vos 200 € de Cesu ? »

Afin d'accompagner les bénéficiaires dans l'utilisation des Cesu qu'ils recevront à partir du mois de juin 2009, l'Agence nationale des services à la personne a réalisé un guide spécifique : « Comment utiliser vos 200 € de Cesu ? ».

Très pédagogique, il explique pas à pas :

- Qu'est-ce que le Cesu ? Comment fonctionne le Cesu ? Qui émet les Cesu ?
- Que peut-on payer avec le Cesu ? Quels types de services ?

- Quel type de prestataire peut-on payer avec des Cesu ?
- Comment trouver un professionnel près de chez soi ?
- Quelles sont les démarches à suivre pour payer son salarié à domicile ?

[WWW... >](#)



## En bref >

### Les assises de la professionnalisation sont lancées !



Depuis le 6 mai dernier, les rencontres interrégionales de la professionnalisation ont commencées.

Plus de 500 personnes se sont rassemblées à l'occasion du premier rendez-vous des rencontres interrégionales, qui s'est déroulé à Paris. Le succès continue avec près de 300 participants à Marseille, le 14 mai, et plus de 150 personnes inscrites pour celles de Metz du 18 mai.

La politique publique déployée depuis fin 2005 pour favoriser le développement des services à la personne est un réel succès

[WWW... >](#)

### Premières rencontres parlementaires sur les services à la personne

Le 30 avril dernier, Dominique Leclerc, Sénateur d'Indre-et-Loire et ancien rapporteur de la loi relative au développement des services à la personne, et Alain Vasselle, Sénateur de l'Oise et membre de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, ont organisées, à la Maison de la Chimie, les premières rencontres parlementaires sur les services à la personne.

260 personnes se sont réunies autour de débats animés autour des services à la personne comme secteur clef de la relance de l'économie et comme solution innovante aux problèmes liés à la dépendance.

### Le groupe Crédit Agricole déploie son offre Services à la personne



René Carron, Président de Crédit Agricole S.A. et Patrick Duplan, Directeur Général de Pacifica ont annoncé ce jour, en présence de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, le déploiement de l'offre de Services à la Personne dans les réseaux Crédit Agricole et LCL.

Au terme d'une phase pilote engagée début 2007 dans certaines Caisses régionales et agences LCL et cofinancée par l'Agence nationale des services à la personne, le groupe Crédit Agricole amorce un déploiement d'envergure nationale de son offre Services à la Personne.

Dans un contexte où les pouvoirs publics s'impliquent fortement pour leur développement, le groupe Crédit Agricole, premier

[WWW... >](#)

Laurent Hénart, président de l'Agence nationale des services à la personne, a introduit les débats de la matinée.

La première table ronde a permis à de nombreux acteurs du secteur d'échanger sur des questions relatives à la démocratisation de l'accès aux services à la personne, sur la lutte contre le travail au noir et sur le rôle des services à la personne dans la sortie de crise. Des intervenants de marque ont apporté leur

[WWW... >](#)

